

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Luc PILLIERE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc PILLIERE, Jean-Claude COLLET, Jean-Pierre FOUCART, Françoise BOUTILLIER, Marie-Paule LEJEUNE, Jean-Pierre POLIN

Absent excusé : Claudine POLIN pouvoir à Marie-Paule LEJEUNE
Secrétaire : M. COLLET

Lecture des comptes rendus des 23 mai et 20 juin 2014, adoptés à l'unanimité.

14 JUILLET

Le principe de financement de ce buffet froid est reconduit, c'est-à-dire, 2/3 de prise en charge par le budget communal, 1/3 par l'association La Villageoise.

Le conseil décide de prendre un traiteur indépendant pour cette année : Monsieur Benjamin FREX.

Le buffet est donc gratuit pour les habitants de la commune et le tarif pour les extérieurs est de 18 €.

ADICA (Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne)

Après avoir pris connaissance des statuts et du coût des prestations proposées, le conseil décide de demander l'adhésion de notre commune à cet organisme. Pour ce faire, le conseil doit approuver les statuts de l'Agence par délibération, faire une demande d'adhésion et acquitter un droit d'entrée (50 €), ainsi qu'une cotisation annuelle de 0,60 € par habitant.

TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux achevés récemment Rue de l'Eglise ont donné satisfaction à l'ensemble des personnes concernées.

TRAVAUX FUTURS

En préalable, les conseillers s'accordent sur le principe de constituer une réserve, en vue de la réalisation de l'assainissement à Etrépilly par la SARCT. Cette réserve bénéficierait à chaque habitant, pour une somme identique. L'objectif fixé est d'environ 10 000 € par an pendant 4 ans.

Pour le talus Rue de la Rouaze : un devis estimatif a déjà été réalisé par la DDT. Il sera présenté pour le FDS mais le cahier des charges sera revu avant l'appel d'offres.

Pour la Rue des Lorrains : un devis va être demandé pour réaliser un busage fermé, puis un busage ouvert sur la partie haute. Ceci permettra de créer un passage servant d'entrée à des riverains, nouveaux propriétaires.

DROIT DE PREEMPTION

Le conseil décide à l'unanimité, d'instaurer un droit de préemption sur les futures ventes.

INFORMATIONS DIVERSES

Afin de pouvoir encaisser le montant des locations de la salle en espèces, il est nécessaire de créer une régie. Les formalités sont à l'étude.

L'élection de la commission d'appel d'offres doit être recommencée, les membres sont élus par un vote à bulletin secret.

Un devis a été réalisé concernant l'achat de nouveaux drapeaux (français et européens) de taille plus petite : 50 €

Des plaquettes « eau non potable », « baignade interdite » et « voie sans issue » sont en cours de réalisation.

QUESTIONS DIVERSES

Radar pédagogique : ce dispositif a déjà intéressé l'ancien conseil, mais a été mis de côté en raison de son coût (plus de 6 000 € en 2012) pour 2 radars.

Le marquage au sol pour le respect des priorités a disparu (Rue Faucheu et Rue de l'Eglise). Il convient d'abord de retrouver la peinture adéquate.

Passage pour piétons : est-il judicieux ou nécessaire de créer un ou plusieurs passages pour piétons ?

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser les frais de restauration des 2 conseillers participant à des formations : 15,25 € par repas.

Il paraît souhaitable d'enlever le thuya (ou équivalent) de droite qui obtrue complètement la porte de la « prison » et empêche le nettoyage du bâtiment communal sur un côté.

L'ancienne pompe à incendie a été déplacée chez Monsieur et Madame POLIN, en vue de sa restauration. Tous les volontaires sont attendus avec empressement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,